

COMMENT AIDER MON PÈRE ?

Par Profil supprimé Postée le 14/06/2019 10:39

Bonjour,

Je viens ici car la situation de mon père est devenue catastrophique :

Pour résumer, il est alcoolique depuis de nombreuses années, et dépressif également.

Chaque jour il boit donc des litres de whisky et de vin, le tout en prenant de nombreux médicaments. Ce cocktail toxique est en train de le tuer.

Son état de santé se dégrade de jour en jour : il a de plus en plus de mal à marcher, voire à parler en fin de journée, il a vraiment du mal à se tenir droit, il tremble de plus en plus, devient de plus en plus blanc au fil des jours... Je crois même qu'il ne se lave plus, se mouvoir étant pour lui de plus en plus difficile...

Je ne sais pas par où commencer pour essayer de l'aider, je le vois se laisser mourir petit à petit sans rien pouvoir faire, il refuse de voir un médecin, de voir qui que ce soit, pour ses médocs c'est ma mère qui va les lui chercher, lui n'a pas du sortir de la maison depuis 3 ans. Il n'a même pas été capable d'aller aux obsèques de sa mère il y a deux mois.

Hier il ne pouvait quasiment plus marcher, je l'ai donc aidé pour aller jusqu'à son lit, mais il est tombé. Nous avons du le soulever avec ma mère pour le mettre sur le lit, ce qui a pris une bonne demi-heure...

Comment le sortir de cette situation sachant qu'il refuse toute aide ? Est-ce possible, par exemple d'appeler un médecin à domicile pour qu'il l'osculte et prescrive une hospitalisation de tiers, sachant que je sais que mon père refusera catégoriquement la présence d'un médecin à la maison ?

Sincèrement je ne sais absolument pas par où commencer, je le vois se dégrader de jour en jour, et je vois également ma mère souffrir de plus en plus de cette situation...

Mise en ligne le 14/06/2019

Bonjour,

Dans des situations de santé très dégradée, il peut être salvateur de contacter un médecin ou les pompiers ou les urgences médicales. Si le médecin l'estime nécessaire, il pourra effectivement mettre en oeuvre une hospitalisation, de manière à protéger la personne et lui administrer les premiers soins.

Il est important de repérer que cette hospitalisation peut être courte et qu'elle n'a pas vocation à traiter un problème d'addiction. L'hospitalisation pourra cependant permettre à la personne de prendre un peu de recul dans un environnement différent. La personne pourra aussi, à cette occasion, être visitée, à sa demande par exemple, par une équipe de liaison en addictologie. Ce sont des professionnels qui peuvent venir en aide sur la question de l'alcool, à des patients admis dans d'autres services hospitaliers que des services spécialisés en addictologie. S'il le souhaite, votre père pourra saisir l'aide proposée. Il faut comprendre que le traitement d'une addiction nécessite l'adhésion et l'investissement du patient.

Nous comprenons que la situation au sein de la famille soit très difficile à supporter et génère beaucoup d'angoisse pour les membres de la famille. Sachez que des centres de soins en addictologie proposent des consultations individuelles et gratuites de psychologues afin de soutenir les familles et de les aider dans leur positionnement.

Il vous serait possible de les solliciter même individuellement.

Ces mêmes centres proposent un accompagnement aux personnes présentant une addiction. L'accompagnement est proposé par des médecins addictologues, des psychologues et des travailleurs sociaux. Même si votre père n'avait pas l'intention d'arrêter ses consommations, il pourrait être reçu dans ces centres s'il le souhaitait.

Les assistantes sociales peuvent aussi être une aide, par exemple en aidant à la mise en place d'une mesure de protection juridique, comme la curatelle, si cela s'avérait nécessaire.

Vous trouverez des adresses de centres de soins en addictologie, des CSAPA ou ANPAA, pour vous, votre mère ou votre père dans notre rubrique « adresse utile » en sélectionnant le critère « soutien individuel » par exemple.

Vous pouvez également faire un point plus poussé par téléphone avec nos écoutants. Nous sommes joignables de 08h à 02h, 7j/7j au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé). Ils pourront vous apporter un soutien et vous proposer des orientations précises.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service